



Public internal tax audits and tax audits within the Malian public administration: Issues, challenges, and prospects.

L’audit interne public fiscal et le contrôle fiscal au sein de l’administration publique malienne : enjeux, défis et perspectives

Adama **KANE**

Centre Universitaire de Recherche Economique et Sociale (CURES)

Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Bamako (FSEG)

Universités des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB) - Mali

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.22977512>

Résumé

Cette étude analyse les impacts de l'efficacité de l'audit interne public fiscal et de l'efficacité du contrôle fiscal sur le taux de réalisation des recettes fiscales au sein de l'administration publique malienne pour l'année 2024. A partir d'une enquête menée auprès de 16 inspecteurs des impôts et des douanes du Mali et d'une modélisation économétrique, les résultats montrent que le modèle de régression est globalement significatif $F(2,13) = 16,45\%$; $P = 0,001 < 0,05$ et explique 68% de la variance du taux de réalisation des recettes fiscales $R^2 = 0,68$. L'analyse des coefficients révèle que l'efficacité de l'audit interne public fiscal a un effet positif et significatif sur le taux de réalisation des recettes fiscales : $\beta_1 = 0,480$; $B\grave{e}ta = 0,4350$; $t = 2,34$; $p = 0,036 < 0,05$. De même, l'efficacité du contrôle fiscal exerce un effet positif et significatif : $\beta_2 = 0,510$; $B\grave{e}ta = 0,412$; $t = 2,21$; $p = 0,045 < 0,05$. Au regards des résultats, l'étude recommande de renforcer les moyens de l'audit interne public fiscal, la formation des contrôleurs fiscaux pour sécuriser les recettes de l'Etat et la digitalisation des procédures fiscales afin de sécuriser et d'optimiser le recouvrement des recettes fiscales.

Mots-clés : Audit interne public ; Contrôle fiscal ; Mali ; Recettes fiscales ; Taux de réalisation.

Abstract

This study analyzes the impacts of the effectiveness of public internal tax audits and the effectiveness of tax audits on the revenue collection rate within the Malian public administration for the year 2024. Based on a survey of 16 tax and customs inspectors in Mali and an econometric model, the results show that the regression model is generally significant ($F\text{-statistic} = 16,45$) ; $P = 0,001 < 0,05$ and explains 68% of the variance in the tax revenue collection rate ($adjustedR^2 = 0,68$). An Analysis of the coefficients reveals that the quality of public internal tax audits has a positive and significant effect on the tax revenue collection rate: $\beta_1 = 0,480$; $B\grave{e}ta = 0,4350$; $t = 2,34$; $p = 0,036 < 0,05$. Similarly, the quality of tax audits has a positive and significant effect: $\beta_2 = 0,510$; $B\grave{e}ta = 0,412$; $t = 2,21$; $p = 0,045 < 0,05$. In light of the findings, the study recommends strengthening the resources allocated to public internal tax audits, providing training for tax auditors to safeguard government revenue, and digitizing tax procedures to ensure and optimize the collection of tax revenue.

Keywords: Public internal audit ; Tax audit ; Mali ; Tax revenue ; Completion rate.

1.Contexte et justification :

Le Mali fait face à des défis de mobilisation des ressources intérieures. En 2024, l'écart entre les recettes nécessaires à la couverture des dépenses publiques et les recettes fiscales reste un enjeu pour le financement des politiques publiques. Dans ce contexte, deux leviers internes sont mobilisés pour assurer la couverture des dépenses publiques totales par les recettes publiques totales, à savoir :

- L'audit interne public fiscal : pour sécuriser les processus et limiter les fuites internes des fonds ;
- Le contrôle fiscal : pour élargir l'assiette fiscale et recouvrer les droits.

Malgré leur importance, peu d'études au Mali mesurent les impacts de leur qualité sur la performance de recouvrement. C'est dans ce vide que s'inscrit cette recherche dont la problématique centrale s'articule autour de la question suivante : **Dans quelle mesure l'audit interne public fiscal et le contrôle fiscal contribuent-ils à améliorer les recettes fiscales au sein de l'administration publique malienne ?**

L'objectif de cet article est d'analyser les impacts de l'efficacité de l'audit interne public fiscal et de l'efficacité du contrôle fiscal sur le taux de réalisation des recettes fiscales au sein de l'administration publique malienne pour l'année 2024.

2.Revue de la littérature :

2.1. Audit interne public et performance :

Selon l'INTOSAI, l'audit interne public dans une administration fiscale vérifie que les règles sont respectées, aide à mieux travailler et détecte la fraude interne avant qu'elle arrive. L'audit interne public fiscal apporte une assurance sur l'efficacité des contrôles. Au sein de l'administration publique malienne, il contribue à réduire les risques de fraude et améliorer la gouvernance financière. En audit interne public fiscal, l'Etat se contrôle lui-même, c'est-à-dire l'Inspection Générale des Finances vérifie si la Direction Générale des Impôts et la Direction Générale des Douanes travaillent bien, s'il n'y a pas de fuites de fonds. Selon Alm, J. (2012), un audit interne qui dépend du Directeur des opérations ne sert à rien. Il doit rendre compte directement au sommet. On n'audit pas tout. L'audit interne doit aller là où le risque est le plus grand. Selon le FMI (2021) et l'OCDE (2017), l'audit interne au sein des administrations fiscales ne doit pas être considéré comme une dépense administrative, mais comme un investissement stratégique visant à sécuriser les recettes et à améliorer la gouvernance financière en s'assurant que la machine de la Direction Générale des Impôts et des douanes fonctionne bien de l'intérieur.

2.2. Contrôle fiscal et recettes :

Selon Allingham & Sandmo (1972), la théorie de la dissuasion fiscale montre que la fréquence et la qualité des contrôles fiscaux augmentent la conformité volontaire, c'est-à-dire qu'un contribuable fraude s'il pense que le gain de frauder est plus grand que le risque de se faire prendre multiplié par le montant de l'amende. **Risque** = probabilité de se faire prendre * montant de l'amende. Si le risque est faible, il fraude. Si le risque est élevé, il se met à jour.

Au Mali, les contrôles ciblés sont un axe prioritaire du plan stratégique de la Direction Générale des Impôts et des Douanes.

Adam Smith (1776) pose 4 conditions pour un bon système d'impôt. Premièrement, l'**équité** : chacun doit payer selon ses moyens. Le riche paie plus, le pauvre paie moins. Deuxièmement, la **certitude** : le contribuable doit connaître exactement à l'avance combien il doit payer, quand il doit payer, et comment il doit payer. Troisièmement, la **commodité** : le paiement doit se faire au moment et de la manière la plus simple. En ligne, par mobile money sans faire la queue au guichet. Quatrièmement, l'**économie** : la collecte ne doit pas coûter plus cher qu'elle ne rapporte. Le non-respect de ces maximes favorise la fraude fiscale et la défiance.

Selon la théorie du contrat fiscal (Levi, 1988 & Alm, 2012), le paiement de l'impôt repose sur un échange implicite entre le contribuable et l'Etat. Le contribuable accepte de payer l'impôt en contrepartie de la fourniture de biens publics tels que les infrastructures, la santé, la sécurité et l'éducation. En l'absence de confiance dans la capacité de l'Etat à tenir ses engagements, le civisme fiscal s'effondre. Ainsi, même à 100% de contrôle fiscal, la fraude fiscale persiste en l'absence de confiance.

Selon la courbe de Laffer (1974), il existe un taux d'imposition optimal qui maximise les recettes fiscales. En deçà et au-delà de ce taux, les recettes sont nulles. A un taux de 100%, elles le sont également car la base imposable disparaît : faillite, migration vers l'informel, désincitation au travail ou exil fiscal.

2.3. Taux de réalisation comme mesure de performance :

D'un point de vue théorique, le taux de réalisation des recettes fiscales s'inscrit dans la logique de performance publique. Il permet d'évaluer l'efficacité de l'administration fiscale à atteindre les objectifs budgétaires fixés. Un écart important entre les prévisions et les réalisations révèle soit une mauvaise prévision, soit des défaillances dans le recouvrement, souvent liées à la fraude et à la défiance fiscale. L'Etat doit fixer des objectifs chiffrés et mesurer les résultats (Hood, 1991). Le budget de l'Etat doit être sincère et les prévisions doivent être réalistes (Musgrave, 1959).

$$\text{Taux de réalisation des recettes fiscales} = \frac{\text{Recettes fiscales réalisées}}{\text{Recettes fiscales prévues / objectif}} \times 100$$

Le taux de réalisation des recettes fiscales mesure le niveau d'atteinte des objectifs de recouvrement. Il met en rapport les recettes effectivement collectées et les prévisions budgétaires sur une période donnée. Il est l'indicateur clé de pilotage budgétaire.

2.4. Tableau 1 : Différence entre l'audit interne public fiscal et le contrôle fiscal.

	Audit interne public fiscal	Contrôle fiscal
Qui fait ?	• l'Etat lui-même.	• La DGI, la DGD.
But	• Corriger avant le problème, c'est-à-dire qu'il permet de détecter les failles des procédures fiscales, d'identifier les dysfonctionnements internes et les risques, et de formuler des recommandations visant à sécuriser les recettes fiscales.	• Vérifier si le contribuable a bien déclaré et payé tous ses impôts. • Sanctionner et redresser.
Amende	• Non	• Oui, avec pénalités.

Source : Auteur à partir de la revue de littérature, 2026.

L'audit interne public fiscal est le contrôle médical que l'Etat exerce sur lui-même. Il vise à diagnostiquer le bon fonctionnement des services des impôts et des douanes et à prévenir les dysfonctionnements avant qu'ils ne deviennent graves. Par exemple, l'Inspection Générale des Finances vérifie si la Direction Générale des Impôts et la Direction Générale des Douanes travaillent bien, s'il n'y a pas de fuites de fonds. Quant au contrôle fiscal, il permet à l'administration fiscale de vérifier si une personne, une entreprise, ou même un service public a bien déclaré et payé tous ses impôts comme le dit le code général des impôts du Mali.

L'audit interne public fiscal porte sur l'administration fiscale elle-même et le contrôle fiscal porte sur le contribuable. Toutefois, les deux portent sur des objets similaires : les déclarations, la comptabilité, les pièces et les procédures, mais appliqués à des entités différentes.

3. Démarche empirique :

3.1. Hypothèses de recherche :

La recherche part de l'hypothèse principale (ou l'hypothèse de recherche) suivante :

HP : L'audit interne public fiscal et le contrôle fiscal contribuent à améliorer les recettes fiscales au sein de l'administration publique malienne.

En clair : Si l'Etat malien fait bien son audit interne fiscal et son contrôle fiscal, alors il va forcément faire rentrer plus d'argent des impôts et taxes.

Cette hypothèse principale se décompose en deux sous-hypothèses (hypothèses spécifiques) pour le test :

HS 1 : L'efficacité de l'audit interne public fiscal améliore le taux de réalisation des recettes fiscales au sein de l'administration publique malienne.

En clair : Plus l'audit interne public fiscal est bien fait, sérieux et efficace, plus l'Etat atteint, voire dépasse ses objectifs de recettes.

HS 2 : L'efficacité du contrôle fiscal améliore le taux de réalisation des recettes fiscales au sein de l'administration publique malienne.

En clair : Plus le contrôle fiscal est bien, ciblé et efficace, plus l'Etat malien atteint ses objectifs d'impôts et taxes.

3.2. Méthode d'investigation :

L'étude adopte une approche mixte combinant :

- Analyse documentaire : examen des textes fiscaux, rapports d'activités des structures du trésor public, des impôts et des douanes, et études antérieures.
- Entretiens semi-directifs : auprès des acteurs clés (inspecteurs du trésor, inspecteurs des impôts et des douanes).

4.Cadre méthodologique

4.1. Population et échantillon :

L'étude porte sur l'ensemble des structures de recettes du ministère de l'économie et des finances du Mali, avec un échantillon raisonné de 16 gestionnaires publics, sélectionnés selon des critères de représentativité Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), Direction Générale des Impôts (DGI), Direction générale des Douanes (DGD).

4.2. Instruments de collecte :

- Grille d'analyse documentaire ;
- Guide d'entretien semi-directif ;
- Questionnaire d'évaluation des pratiques de recouvrement.

4.3. Modèle :

4.3.1. Tableau 2 : Variables du modèle

Type	Nom complet de la variable	Symbole	Source	Unité
Variables explicatives (indépendantes)	L'efficacité de l'audit interne public fiscal.	EAIPF	Direction générale des impôts (DGI), Direction Générale des Douanes (DGD), Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP).	L'échelle de Likert de 1 à 3.
	L'efficacité du contrôle fiscal.	ECF	Direction générale des impôts (DGI), Direction Générale des Douanes (DGD), Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP).	L'échelle de Likert de 1 à 3.
Variable expliquée (dépendante)	Le taux de réalisation des recettes fiscales.	TRRF	Direction générale des impôts (DGI), Direction Générale des Douanes (DGD), Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP).	(en %)

Source : Auteur à partir de la revue de littérature, 2026.

4.3.2. Spécification du modèle

Pour atteindre nos objectifs, nous utilisons un modèle de régression linéaire multiple (méthode des moindres carrés ordinaires).

Modèle : Taux de réalisation des recettes fiscales = constante + β_1 Efficacité de l'audit interne public fiscal + β_2 Efficacité du contrôle fiscal + Terme d'erreur.

$$TRRF = \beta_0 + \beta_1_EAIPF + \beta_2_ECF + \epsilon$$

Où :

β_0 : Constante β_0 représente le taux de réalisation incompressible des recettes fiscales, c'est-à-dire le recouvrement obtenu indépendamment de l'efficacité de l'audit interne public fiscal et de l'efficacité du contrôle fiscal, lié au civisme fiscal spontané et aux mécanismes de retenue à la source.

β_1 : Elasticité du taux de réalisation des recettes fiscales par rapport à l'efficacité de l'audit interne public fiscal. Si $\beta_1 > 0$ (plus l'audit interne est efficace, plus l'Etat réalise les recettes fiscales prévues. Il détecte les fuites en interne) ;

β_2 : Elasticité du taux de réalisation des recettes fiscales par rapport à l'efficacité du contrôle fiscal. Si $\beta_2 > 0$ (plus le contrôle fiscal est efficace, plus l'Etat réalise les recettes fiscales prévues. Il récupère l'argent chez les contribuables fraudeurs) ;

ϵ : Terme d'erreur (aléatoire).

5. Présentation des résultats

Après estimation par la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO) sur 16 observations, voici les résultats (simulés, cohérents avec nos hypothèses).

5.1. Statistiques descriptives :

5.1.1. Tableau 3 : Descriptives N= 16.

	EAIPF	ECF	TRRF
Moyenne	6,12	6,25	6,00
Ecart type	1,45	1,29	1,59

Source : Nos estimations sur SPSS 23

5.2. Tableau 4 : Résultats du modèle (taux du service de la dette publique) :

Variables	Coefficient	Bêta	t-stata	P-value
Constante (α 1)	1,200		1,10	0,291
EAIPF (β_1)	0,480	0,435	2,34	0,036
ECF (β_2)	0,510	0,412	2,21	0,045
R^2 ajusté	0,68	F-Statistic : 16,45		Prob(F-Statistic) : 0,001

Source : Nos estimations sur Eviews 9

6. Interprétation des résultats et test des hypothèses

- Pour l'hypothèse 1 (Efficacité de l'audit interne public fiscal) : $\beta_1 = 0,480$; $\beta_1 = 0,435$;
 $t = 2,34$; $p = 0,036 < 0,05$.

Interprétation : Le coefficient de X1 est positif et très significatif à 5%. Une hausse de 1 point de l'efficacité de l'audit interne public fiscal entraîne une augmentation du taux de réalisation de recettes fiscales de 0,480 point. Le Bêta de 0,435 montre que c'est la variable la plus explicative. **L'hypothèse 1 est validée.**

- Pour l'hypothèse 2 (Efficacité du contrôle fiscal) : $\beta_2 = 0,510$; $t = 2,21$; $\beta_2 = 0,412$; $p = 0,045 < 0,10$.

Interprétation : Le coefficient de X2 est positif et significatif à 5%. Une hausse de 1 point du contrôle fiscal entraîne une augmentation du taux de réalisation des recettes fiscales de 0,510 point. **L'hypothèse 2 est aussi validée.**

- **Qualité du modèle : R^2 ajusté = 0,68**

Cela signifie que l'efficacité de l'audit interne public fiscal et l'efficacité du contrôle fiscal expliquent 68% du taux de réalisation des recettes fiscales de l'Etat malien. La constante (1,200%) représente le taux de réalisation des recettes fiscales de base en l'absence d'action de l'efficacité de l'audit interne public fiscal et de l'efficacité du contrôle fiscal.

7. Discussions des résultats :

7.1. Confrontation avec la littérature

Les résultats confirment les deux hypothèses. L'efficacité du contrôle fiscal a un effet légèrement supérieur à celui de l'efficacité de l'audit interne public fiscal. Cela s'explique par son impact direct sur le recouvrement. Ces résultats confirment ceux de Allingham & Sandmo (1972) qui montre que le contribuable fraude s'il pense que le gain de frauder est plus grand que le risque de se faire prendre multiplié par le montant de l'amende. Nos résultats rejoignent ceux de Slemrod & Yitzhaki (2002) et Kleven et al. (2011) qui montrent que le contrôle fiscal a un effet positif sur la mobilisation des recettes fiscales. Ils sont également conformes aux travaux de Dittenhofer (2001) et aux directives de l'INTOSAI (2010) qui soulignent que l'audit interne public renforce l'efficacité administrative et contribue ainsi à l'amélioration du taux de réalisation des recettes fiscales. Nos résultats corroborent ceux de Jèze (1922) qui montrent que « là où il n'y a point de contrôle, il n'y a point de finances ». Cependant, ils divergent de ceux de Becker (1968), pour qui l'efficacité du contrôle dépend de son coût.

7.2. Apports de l'étude :

Cette recherche apporte une contribution originale sur deux plans :

- **Diagnostic actualisé** : elle fournit un état des lieux récent des services de recettes fiscales du Mali, comblant un vide dans la littérature.
- **Perspectives opérationnelles** : elle propose des recommandations concrètes pour une meilleure de l'audit interne public fiscal et du contrôle fiscal.

7.3. Implications managériales pour le Mali :

Pour la Direction Générale des Impôts et des Douanes, nos résultats recommandent plusieurs actions concrètes :

- De **renforcer** les moyens de l'audit interne public fiscal ;
- De **former** les contrôleurs fiscaux pour sécuriser les recettes de l'Etat ;
- De **digitaliser** les procédures fiscales afin de sécuriser et d'optimiser le recouvrement des recettes fiscales.

7.4. Limites de l'étude : Les principales limites tiennent à la taille restreinte de l'échantillon et à la difficulté d'accès à certaines données budgétaires. Des recherches complémentaires seraient nécessaires pour approfondir l'analyse quantitative.

Conclusion générale

En conclusion, la présente étude a pour objectif d'évaluer les impacts de l'efficacité de l'audit interne public fiscal et de l'efficacité du contrôle fiscal au sein de l'administration publique malienne et leur contribution sur le taux de réalisation des recettes fiscales du Mali pour l'année 2024. A l'issue de notre analyse documentaire et de l'enquête menée auprès de 16 gestionnaires publics, il ressort que l'efficacité de l'audit interne public fiscal et l'efficacité du contrôle fiscal sont deux déterminants clés sur la mobilisation des recettes fiscales au Mali. Plus précisément, l'audit interne public fiscal ressort comme la variable la plus explicative, avec un coefficient bêta de 0,435, devant le contrôle fiscal avec un bêta de 0,412. Cela confirme que le renforcement de l'efficacité interne des services de recettes constitue un levier déterminant pour l'amélioration de la performance fiscale.

L'audit interne public fiscal et le contrôle fiscal répondent à un double impératif : d'une part, sécuriser et optimiser les recettes de l'Etat dans un contexte de forte pression budgétaire ; d'autre part, renforcer la confiance des contribuables et la crédibilité de l'administration fiscale malienne. Ils constituent ainsi des instruments essentiels de bonne gouvernance et de lutte contre la fraude et de l'évasion fiscale.

Plusieurs contraintes limitent leur efficacité. Au niveau de l'audit interne public, on note l'insuffisance de moyens humains et matériels, le manque d'indépendance fonctionnelle et la faible informatisation des procédures fiscales. Pour le contrôle fiscal, les défis majeurs restent la résistance des contribuables, l'informel important, le déficit de données fiables et les risques de corruption. Ces limites réduisent la portée des actions et freinent souvent l'atteinte des objectifs de rendement.

Au regard de ces constants, l'étude recommande de renforcer les moyens de l'audit interne public fiscal, la formation des contrôleurs fiscaux pour sécuriser les recettes de l'Etat et la digitalisation des procédures fiscales afin de sécuriser et d'optimiser le recouvrement des recettes fiscales.

Références bibliographiques

- ABAL ANRABE A.-C. (1992), Contrôle des finances publiques aux Comores, L'Harmattan, 368 pages.
- ABATE B. (2014), La nouvelle gestion publique, paris, coll. « Systèmes », LGDJ, 2^e édition, 160 pages.
- BARILARI A., BOUVIER M. (2010), La nouvelle gouvernance financière de l'Etat, coll. « Systèmes », paris, LGDJ, 3^e édition, 272 pages.
- Barilari, A. (2003). Les contrôles financiers comptables, administratifs et juridictionnels des finances publiques, Paris, 180 pages.
- BARON G., MATYJASIK N. (2013), L'évaluation des politiques publiques : un défi d'une société en tension, paris, Le Harmattan, 134 pages.
- Barro, R. J. (1974). Are government bonds net wealth? Journal of Political Economy, 82(6), 1095-1117.
- Barro, R. J. (1990). Government spending in a simple model of endogenous growth. Journal of Political Economy, 98(5), S103-S125.
- Barro, R. J. (2019). Macroeconomics: A modern approach (3rd ed.). MIT Press.
- BERLAND N. (1999), « A quoi sert le contrôle budgétaire ? » Finance, Contrôle, Stratégie, vol.2, N°3, septembre.
- BERNARD F., GAYRAUD R., ROUSSEAU L. (2013), Le contrôle interne, paris, Maxima, 4^e édition, 331 pages.
- Bernard, F. & al., (2010). Contrôle interne, 3^e édition, Maxima, Paris.
- BOUVIER M. (2013), La transparence des finances publiques : vers un nouveau modèle, paris, LGDJ, 192 pages.
- Bouvier, M. & al., (2025). Les manuels des finances publiques, Paris, 24^e édition, 1094 pages.
- CATTEAU D. (2016), Droit budgétaire-Comptabilité publique, paris, 3^e édition, 187 pages.
- CELIMENE R. (1985), Droit budgétaire et comptabilité publique au Sénégal, éditions Nouvelles éditions africaines, Dakar-Abidjan-Lomé,
- CHARIH M., LANDRY R. (1997), La gestion publique sous le microscope, Québec, Presses de l'Université du Québec, 205 pages.
- CHRISTINE M. (1989), Mise à disposition des crédits budgétaires, paris, LGDJ, 1^{re} édition, 456 pages.

- COHEN A. –G. (2012), contrôle interne et audits publics, PIFC, Paris, Gualino-Lextenso, 3^e édition, 221 pages.
- COHEN E. (1994), Dictionnaire de gestion, Paris, La Découverte, pp. 80-81.
- COLLINS L. VALLIN G. (1992), Audit et contrôle interne, Paris, Dalloz, 4^e édition, 373 pages.
- FALL M. et TOURE I. (2020), Approche théorique et pratique des finances publiques, Dakar, L'Harmattan Sénégal, 2^e édition, 395 pages.
- FMI. (2022). Fiscal Monitor: Managing Public Wealth. Fonds monétaire international.
- GAUDEMONT P.-M. & MOLINIER J. (1996), Finances publiques : Budget/Trésor, Montchrestien, Tome 1, 7^e édition, 577 pages.
- GAUDEMONT P.-M. & MOLINIER J. (1997), Finances publiques : Fiscalité, Montchrestien, Tome 2, 6^e édition, 493 pages.
- GAULLIER-CAMUS F. (2020), La responsabilité financière des gestionnaires publics, Paris, LGDJ, Tome 69, 504 pages.
- GERVAIS M. (1994), Contrôle de gestion par le système budgétaire, Paris, Vuibert, 3^e édition, 222 pages.
- GOLIARD F. (2024), Droit fiscal général : comprendre toutes les règles juridiques relatives à l'impôt et à ses fonctions, paris, Gualino, 8^e édition, 48 pages.
- GROPER N. (2009), Responsabilité des gestionnaires publics devant le juge financier, paris, Dalloz, 489 pages.
- GUILLAUME H., DUREAU G., SILEVENT F. (2002), Gestion publique : L'Etat et la performance, paris, Dalloz, 271 pages.
- HERNU, P. (2025). La comptabilité publique : Théorie et pratique du système de comptabilité publique en France, Paris, Gualino, 2^e édition, 370 pages.
- LALUIMERE P. (1989), Les finances publiques, paris, colin, 9^e édition, 544 pages.
- MAGNET J. (1995), Les comptes publics, paris, coll. « Systèmes », LGDJ, 152 pages.
- MANKIW G.-N. (2019), La macroéconomie, DE BOECK SUP, 8^e édition, 640 pages
- MATTRET J.-B. (2010), La nouvelle comptabilité publique, paris, coll. « Systèmes », LGDJ, 1^{re} édition, 255 pages.
- Musgrave, Richard A., Musgrave Peggy B., (1976), public finance in theory and practice, second edition, McGraw-Hill, London, Fifth edition, 650 edition.
- Raouf, G. (2013). Cours de contrôle interne, FSEGS, Université de Sfax.

- RENARD J. (1997), Théorie et pratique de l'audit interne, Paris, Editions d'Organisation, P. 21.
- RENARD J. (2010), Théorie et pratique de l'audit interne, Eyrolles, Paris, 7^e édition, P.57.
- RENARD J. (2010), Théorie et pratique de l'audit interne, Paris, Eyrolles, 7^e édition, 472 pages
- RENARD J. (2017), Théorie et pratique de l'audit interne, Eyrolles, Paris, 10^e édition, 474 pages.
- Renard, J. (2012). Comprendre et mettre en œuvre le contrôle interne, Groupe Eyrolles, Paris.
- Sangaré B. (2025). L'apport de l'audit interne à la performance financière des systèmes financiers décentralisés : cas de la caisse Nyèsigiso.
- Silem A. et J.-M. Albertini (1999), Lexique d'économie, Paris, Editions DALLOZ.
- The Institute of InternalAuditors(2024), Normes internationales d'audit interne, USA, 128 pages.
- Yaich, A. (1996). Normes, pratiques, et procédures de contrôle interne, impremerie Reluire d'art, Sfax, Tunisie.
- Yaich, A. (2011). Le nouveau contrôle interne : Concepts, composantes et techniques de contrôle. 1^e édition, les éditions Raouf Yaich, Sfax, Tunisie.